



Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

Chartres, le 11 FEV. 2020

Affaire suivie par : Christine SEVESTRE
Tél. : 02.37.27.70.67
mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

Recommandé avec AR
n° 1A 160 927 8591 6

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, une nouvelle version de l'arrêté préfectoral d'enregistrement (conforme à celle qui avait fait l'objet de la procédure contradictoire après le CODERST) concernant la création d'une installation de concassage, criblage, lavage et de transit de matériaux minéraux et de déchets non dangereux inertes par votre société, située sur le territoire de la commune de Villiers-le-Morhier, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous précise que ce document est également consultable sur le site internet de la préfecture <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees/Regime-de-l-autorisation-et-de-l-enregistrement-2020/Tableau-2020>

Cet envoi annule et remplace mon courrier recommandé n°1A 160 927 8577 0 daté et signé du 07/02/2020.

Je vous prie de bien vouloir nous en excuser.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

PJ : 1 arrêté préfectoral

La Préfète, pour La Préfète,
La Chef de Bureau



Elisabeth GUIBERT

Monsieur le Directeur de la
Société PIGEON GRANULATS
CENTRE ILE-DE-FRANCE
54 avenue de l'Atlantique
CS 50309
53000 LAVAL

Copie à l'UD 28 DREAL

Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00

Horaires d'ouverture de la préfecture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

